

L'élaboration des documents d'urbanisme opposables (PLU/CC/ POS/RNU) relève de la compétence des collectivités locales. Le plan local d'urbanisme (PLU) est le principal document d'urbanisme et de planification au niveau communal (ou éventuellement intercommunal). Il remplace le plan d'occupation des sols (POS) depuis la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains du 13 décembre 2000, dite loi "SRU".

Source : L'Observatoire des Territoires

Communes fusionnées :

- Le Rouget - Pers
- Murat : + Châstel sur Murat
- Neussargues-en-Pinatelle : + Chavagnac, Ste-anastasie, Chalinargues, Celles
- Neuvéglise Sur Truyère : + Oradour, Lavastrie
- St-Constant-Fournoulès
- Val d'Arcomie : Faverolles, St-Marc, St-Just, Loubaresse
- Puycapel : Mourjou, Calvinet

Documents d'Urbanisme Approuvés

- Carte Communale approuvée
- PLU approuvé
- PLUi approuvé
- PLUi prescrit
- RNU

